

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXI

MONTRÉAL, VENDREDI, 5 NOVEMBRE 1897

No 10

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ca et là.

Nous aurions été très désireux de dire quelques mots de l'assemblée et des élections d'hier chez les commis-marchands, mais n'ayant pas reçu d'invitation, nous avons craint d'être indiscret en nous présentant à la réunion.

Un immeuble dont l'assainissement coûte cher, c'est celui de l'Hôtel de Ville. Pour le rendre habitable, on a déjà dépensé \$10,000 en 1894 et on n'a pas réussi, paraît-il, puisqu'il faut encore une somme semblable pour qu'on y respire un air salubre.

Le véritable travail d'assainissement devra se faire aux élections prochaines.

On fait bien des travaux de creusage dans le chenal entre Québec et Montréal, mais comme on ne pense pas à tout en haut lieu, on a omis d'interdire aux navires de remplir les endroits creusés.

Il a fallu une enquête sur le échouage d'un navire pour apprendre que des milliers de tonnes de cendres de charbon sont déversées, chaque saison, dans le sillon où passent les vapeurs transatlantiques entre Montréal et Québec.

Sans commentaires, n'est ce pas ?

Le Board of Trade, ému des accidents et des retards de la navigation causés par le déplacement ou le manque de bouées en plusieurs endroits du chenal entre Montréal et Québec, s'adresse au gouverneur général pour que le service des bouées soit placé sous le contrôle du ministère des Travaux Publics tant que dureront les travaux de creusement et d'élargissement du chenal.

La chose est tellement simple et naturelle qu'il a fallu plusieurs années pour y arriver.

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.
Chambre 401, Bâilisse "New York Life."
Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2 00
Canada et États-Unis, un an	1 50
France et Union Postale, un an (15 francs)	3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal.

La question soulevée par M. J. Huot au sujet des architectes et des entrepreneurs nous a valu la semaine dernière une lettre de M. Jos Venne. Cette semaine nous avons deux correspondances sur le sujet et on nous en annonce d'autres encore pour la semaine prochaine. Nous prions nos correspondants de rester dans le domaine de la question, sans entrer dans les questions de personnalités. Le sujet doit être jugé au mérite et non d'après tel acte isolé ou les agissements d'une personnalité quelconque. Nous n'insérerons donc aucune correspondance qui serait dirigée contre un membre quelconque de la Société des architectes ou des entrepreneurs : qu'on se tienne donc pour averti.

Les classes du soir de dessin et de cours industriels ont été ouvertes mardi sous les auspices du Conseil des arts et manufactures de la province de Québec.

Nous ne pouvons que féliciter cette institution de sa persévérance et de ses efforts à préparer des ouvriers et des maîtres capables et instruits dans leur profession. Nous n'exprimerons qu'un regret, c'est que, pour certains cours, il n'y ait

que des professeurs anglais ; il en résultera que plusieurs canadiens-français désireux de s'instruire ou de se perfectionner dans une des branches enseignées dans ces cours du soir ne pourront le faire parce qu'ils ne possèdent pas suffisamment la langue dans laquelle se donne l'enseignement. Nous croyons qu'il suffit de signaler ce fait au Conseil des arts et manufactures pour qu'il y apporte un prompt remède.

On signale un nouveau cas de variole alors qu'on croyait le mal complètement enrayé.

Ce qui donne plus de gravité à cette nouvelle éclosion de la maladie, c'est que le mal s'est déclaré dans un convent où pensionnent environ 150 enfants. Il est à espérer que le cas restera isolé et qu'aucune des autres enfants ne sera contaminée. Cependant, il pourrait se faire que parmi celles qui n'ont pas été vaccinées, malgré toutes les recommandations à cet effet, on ait à compter d'autres victimes du terrible mal.

Il devient nécessaire dès lors que, dans tout convent, dans toute école, dans toute institution où un certain nombre d'enfants se trouvent réunis, aucun ne soit admis sans certificat du médecin attestant la vaccination de l'enfant. C'est un devoir de la part des maîtres et maîtresses de ces établissements d'en agir ainsi. Les parents qui négligent de faire vacciner leurs enfants encourent de graves responsabilités dont ils semblent ne pas comprendre toute la portée ; il faudra en arriver à des mesures sévères pour vaincre la résistance de certains chefs de famille, plus obstinés que prévoyants et clairvoyants.

La Compagnie des Tramways de Montréal a eu mercredi son assemblée annuelle des actionnaires.

Les bénéfices nets de l'année écoulée ont été de \$507,855.60, c'est